

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 540 704

(21) N° d'enregistrement national : 83 02537

(51) Int Cl³ : A 01 K 1/02.

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

(22) Date de dépôt : 10 février 1983.

(30) Priorité

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 33 du 17 août 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

(71) Demandeur(s) : QUEGUINER INDUSTRIES SA. — FR.

(72) Inventeur(s) : Albert Moisan et René Peron.

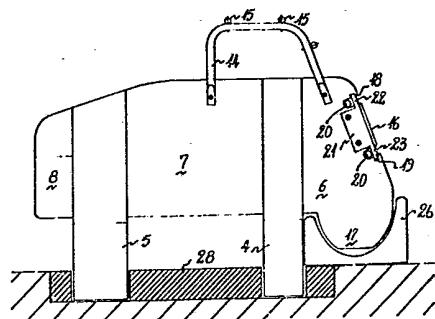
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Louis Le Guen.

(54) Cloison de séparation en béton pour cases d'animaux.

(57) La cloison a une forme qui, en élévation, rappelle la
silhouette d'un hippopotame.

Elle comporte une plaque verticale 6, 7, 8 supportée par
deux pieds 4, 5 scellés dans le sol. Les pieds 4, 5 sont formés
par surépaisseur à partir du haut de la plaque et se prolongent
sous celle-ci. La partie 6 de plaque située à l'avant du pied
avant 4 est prolongée vers le bas. La surépaisseur des pieds 4,
5 n'existe que sur une face de la plaque, l'autre face étant
plane, verticale, y compris le long des pieds. Des trous sont
prévus dans la plaque pour y loger des moyens de fixation
d'arceaux 14 surmontant la plaque. Dans le bord sensiblement
vertical de la partie avant 6, sont prévues des encoches 18, 19
dans lesquelles se glissent des tubes métalliques 20 qui sont
maintenus en place par des brides 21 fixées par des moyens
de fixation logés dans des trous 24, 25 pratiqués dans la
partie avant 6 de la plaque. La base inférieure 17 de la partie
avant 6 de la plaque sert de cloison de séparation d'auge 26.



FR 2 540 704 - A3

D

La présente invention concerne des cloisons de séparation en béton pour cases d'animaux et, en particulier, pour cases de truies en gestation. Elle concerne également les cases fabriquées en utilisant ces cloisons de séparation.

5 Dans les porcheries pour truies en gestation, celles-ci sont chacune placées dans une case ouverte à l'arrière et donnant accès à une auge placée à l'avant. De plus, les truies sont attachées dans leurs cases respectives généralement au moyen de sangles fixées au sol. Les cases sont disposées en batterie, des cloisons les séparant 10 les unes des autres. Quand les cloisons de séparation sont en béton, elles sont souvent formées de plaques de béton montées sur des poteaux, à la manière des clôtures en béton.

L'objet de l'invention consiste à prévoir une cloison de séparation de case qui soit d'une installation extrêmement pratique, très 15 robuste et d'un coût relativement faible.

Suivant une caractéristique de l'invention, il est prévu une cloison de séparation dont la forme en élévation rappelle la silhouette d'un hippopotame, avec une plaque verticale supportée par deux pieds scellés dans le sol, les pieds étant formés par surépaisseur à partir du haut de la plaque et se prolongeant sous celle-ci, la partie de plaque située à l'avant du pied avant étant prolongée vers le bas.

Suivant une autre caractéristique, la surépaisseur des pieds n'existe que sur une face de la plaque, l'autre face étant plané, 25 verticale, y compris le long des pieds.

Suivant une autre caractéristique, des trous sont prévus dans la plaque pour y loger des moyens de fixation d'arceaux surmontant la plaque.

Suivant une autre caractéristique, dans le bord sensiblement 30 vertical de la partie avant, sont prévues des encoches dans lesquelles se glissent des tubes métalliques qui sont maintenus en place par des plaques fixées par des moyens de fixation logés dans des trous pratiqués dans la plaque.

Suivant une autre caractéristique, il est prévu une batterie de 35 cases formées de cloisons suivant l'invention, les cloisons des cases étant solidarisées par des tubes transversaux fixés sur les arceaux.

Suivant une autre caractéristique, la base inférieure de la

partie avant de la plaque sert de cloison de séparation d'auge.

Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description 5 étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 est une vue en perspective d'un ensemble de cases fabriquées avec des cloisons de séparation suivant l'invention,

la Fig. 2 est une vue en élévation d'une cloison de séparation suivant l'invention, à l'état nu,

10 la Fig. 3 est une vue en plan de la cloison de séparation de la Fig. 2, et

la Fig. 4 est une vue en élévation de la cloison de la Fig. 2, munie de ses accessoires.

A la Fig. 1, on a représenté deux cases délimitées par trois 15 cloisons de séparation identiques 1 à 3.

Chaque cloison, Fig. 2, est formée d'une plaque en béton armé pouvée de deux pieds 4 et 5. Comme le montre la Fig. 2, les pieds 4 et 5 délimitent dans la plaque trois zones: une zone avant 6, une zone centrale 7 et une zone arrière 8. Les zones 7 et 8 ont leurs 20 bords inférieurs horizontaux et à la même hauteur. Comme le montre la Fig. 3, la cloison présente une face 9 complètement plane et une face 10 où les pieds 4 et 5 sont en relief. Les zones 6 et 7 ont une épaisseur constante tandis que la zone 8 a, dans sa partie supérieure, la même épaisseur que 6 et 7, puis à partir d'une ligne 25 horizontale 11, sensiblement à mi-hauteur, elle s'épaissit un peu. Les pieds 4 et 5 ont à leurs sommet la même épaisseur que 6 et 7, puis s'épaissent linéairement vers le bas jusqu'au niveau du bas des zones 7 et 8, et, enfin, ont une épaisseur constante jusqu'en bas.

Pour la fabrication des cloisons, on utilise, de préférence, un 30 moule qui présente en creux les parties en relief des pieds. Une fois les armatures métalliques montées dans le moule, on y coule du béton et la surface libre du béton qui y est coulé forme naturellement la face 9. On obtient ainsi une cloison d'une seule pièce qui est très économique à fabriquer.

35 Près des bords supérieurs des zones 6 et 7 sont prévus des trous 12 et 13, fabriqués au moyen de réserves au cours du moulage. Les trous 12 et 13, qui se trouvent à la même hauteur, servent au passage de tiges de vis de boulons servant à fixer les extrémités

inférieures d'arceaux 14, Figs. 1 et 4. Les arceaux 14 sont en tubes d'acier galvanisé dont les extrémités sont aplatis avant d'être fixées au moyen des systèmes vis-écrous dans les trous 12 et 13. Les arceaux 14 culminent au-dessus des extrémités des pieds 4 et servent 5 à fixer des tubes transversaux 15 qui passent au-dessus des cases. Pour la fixation des tubes 15, on perce des trous dans les arceaux 14 et les tubes 15 en des points adéquats et on assure la fixation par des systèmes vis-écrous. A la Fig. 1, on a prévu trois tubes 15, répartis le long des arceaux 14 pour constituer une sorte de toit de 10 protection au-dessus des truies pour les empêcher de monter sur les cloisons et de se mordre d'une case à une autre, quand elles sont attachées dans les cases par des sangles.

Quand les truies sont attachées, dans les cases, par le cou, le montage des arceaux 14 et des tubes 15 n'est plus nécessaire.

15 Il doit être bien entendu que les systèmes vis-écrous utilisés pour fixer les tubes 15 sur les arceaux 14 peuvent être remplacés par d'autres systèmes de fixation, tels que des raccords à clavette bloqués au marteau commercialisés sous le nom de "KIFIX".

La zone 6 a un bord avant 16 légèrement oblique en descendant 20 vers l'avant et, d'autre part, descend au-dessous des zones 7 et 8, pour former une cloison d'auge 17.

Dans le bord 16 sont prévues des encoches 18 et 19 dans lesquels peuvent être glissés des tubes transversaux 20 qui ferment 25 les cases vers l'avant. Pour maintenir les tubes 20 dans les encoches 18 et 19, on prévoit une bride 21 en forme de plaque métallique rectangulaire avec deux appendices 22 et 23 qui servent de butées avant pour les tubes 20. La bride 21 est fixée dans la cloison au moyen de systèmes vis-écrous qui sont passés dans des trous 24 et 25 qui sont réservés à cet effet dans la cloison.

30 L'un des tubes 20 peut être utilisé pour alimenter les auges en liquide, tel que de l'eau.

Le bas 17 de la zone 6 s'adapte dans une auge 26 disposée longitudinalement devant les cases. Bien entendu, la partie 17 n'empêche pas le liquide de couler dans l'auge, mais assure simplement une 35 séparation. A noter que le bord avant de l'auge 26 est plus haut que le bord arrière afin de réduire le gaspillage.

Comme le montre la Fig. 4, pour la pose des cloisons, les pieds

4 et 5 sont positionnés dans une partie 27, qui a été réservée au cours du coulage du gisoir, puis sont bloqués par du béton 28 venant jusqu'au niveau du gisoir.

Il ressort de ce qui précède que les cloisons suivant l'invention sont monoblocs, ce qui est extrêmement commode pour l'installation et réduit le coût. D'autre part, ces cloisons peuvent être montées à des distances variables ce qui permet de prévoir des élevages sur mesure et qui représente un avantage par rapport aux cages en cloisons tubulaires métalliques.

REVENDICATIONS

- 1) Cloison de séparation en béton pour cases d'animaux caractérisée en ce que sa forme en élévation rappelle la silhouette d'un hippopotame, avec une plaque verticale (6, 7, 8) supportée par deux pieds (4, 5) scellés dans le sol, les pieds (4, 5) étant formés par 5 surépaisseur à partir du haut de la plaque et se prolongeant sous celle-ci, la partie (6) de plaque située à l'avant du pied avant (4) étant prolongée vers le bas.
- 2) Cloison suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la surépaisseur des pieds (4, 5) n'existe que sur une face de la 10 plaque, l'autre face étant plane, verticale, y compris le long des pieds.
- 3) Cloison suivant la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que des trous (12, 13) sont prévus dans la plaque pour y loger des moyens de fixation d'arceaux (14) surmontant la plaque.
- 15 4) Cloison suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que, dans le bord sensiblement vertical de la partie avant (6), sont prévues des encoches (18, 19) dans lesquelles se glissent des tubes métalliques (20) qui sont maintenus en place par des brides (21) fixées par des moyens de fixation logés dans des trous (24, 25) 20 pratiqués dans la partie avant (6) de la plaque.
- 5) Cloison suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la base inférieure (17) de la partie avant (6) de la plaque sert de cloison de séparation d'auge (26).
- 6) Batterie de cases formées de cloisons suivant l'une des 25 revendications 1 à 4, caractérisée en ce que les cloisons (1 à 3) des cases sont solidarisées par des tubes transversaux (20) fixés sur les arceaux (14).

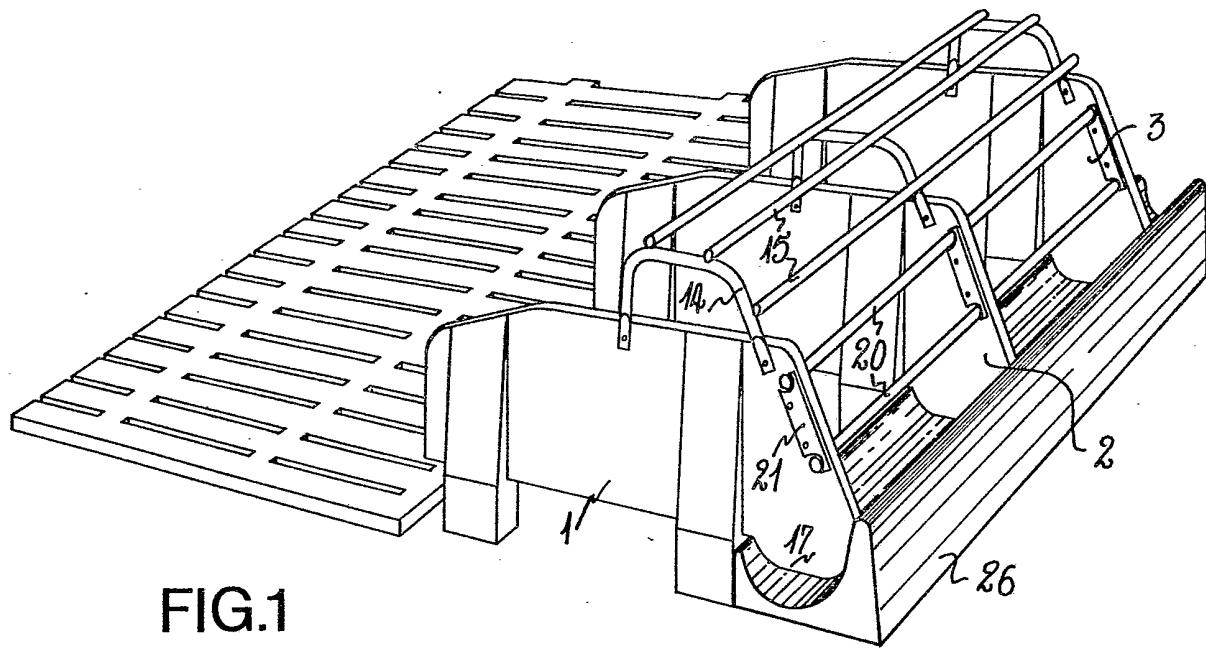


FIG.1

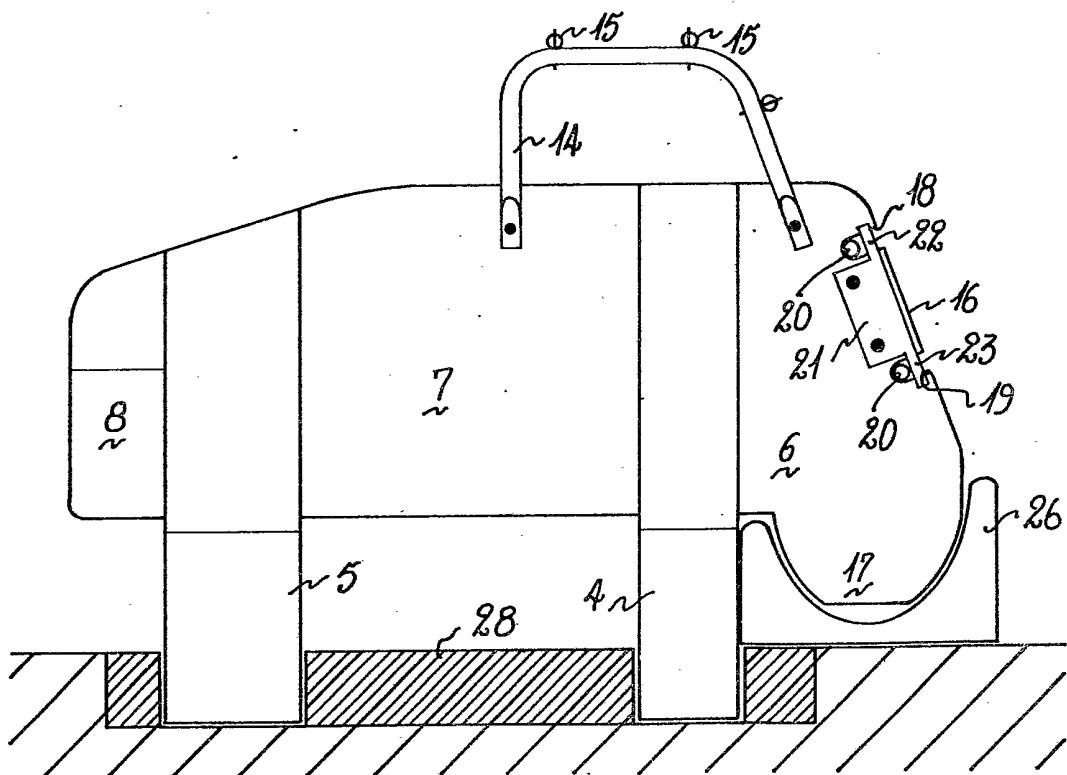


FIG.4

2, 2

2540704

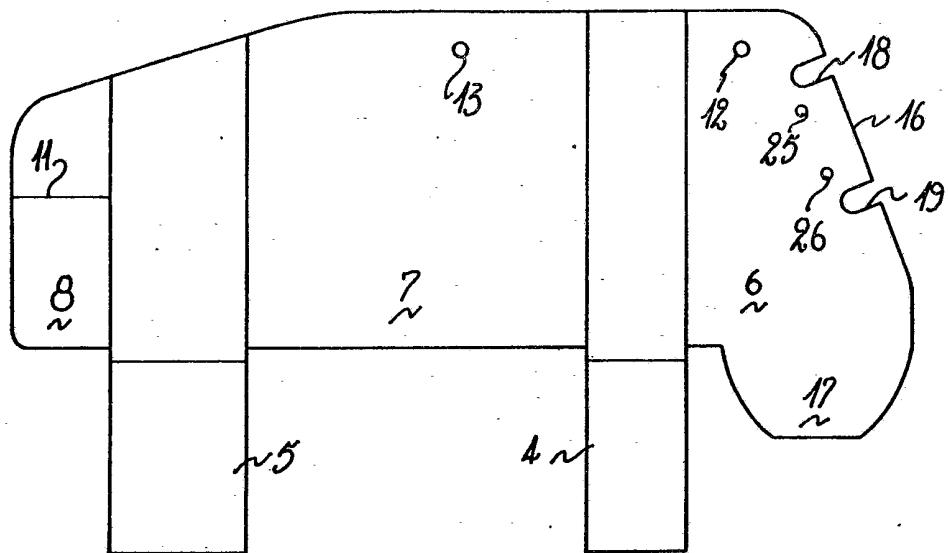


FIG.2

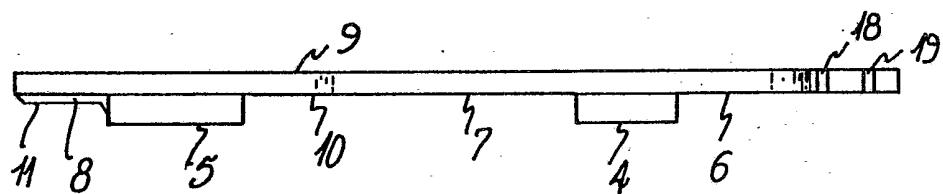


FIG.3